

**Rapport de l'organe interne de révision
à l'Assemblée générale
des membres de
L'Association Humanium**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision assurant le contrôle interne de l'Association Humanium, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan et compte de résultats) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité Directeur alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation concernant la gestion financière de l'Association Humanium.

Notre révision a été effectuée de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes et la mise à disposition de l'ensemble des pièces comptables et des justificatifs. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. La comptabilité et les comptes annuels correspondent à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes annuels qui lui sont soumis.

Versoix, le 21 avril 2010

Marie-Jo Raisin

Anne Toffel

Annexes : bilan au 31.12.2009 et comptes de résultats de l'exercice 2009